

REVUE HELLENIQUE DE CRIMINOLOGIE

- **Éditorial**
- **Résumés**
- **L' activité de la Société Hellénique
de Criminologie dans la décennie
1979-1988**

conditions de contribution

Les articles doivent être dactylographiés et envoyés en quatre (4) exemplaires.

Chaque article doit être accompagné d'un résumé de 150 mots maximum.

Les notes, les références et les tableaux doivent être placés à la fin du texte. En ce qui concerne les références et la bibliographie, les auteurs sont priés de suivre un des systèmes internationaux (si possible, celui de Harvard; voir, par exemple, «Annales Internationales de Criminologie» ou «Déviance et Société»).

Les articles écrits dans une autre langue que le grec seront traduits et seulement leur résumé sera publié en anglais et en français.

Les manuscrits et les résumés sont à adresser à:

Section de Criminologie, Ecole des Sciences Politiques «Panteios»
Avenue Syngrou 136, 17671 Athènes, Grèce

Pour chaque information supplémentaire on peut se référer à cette adresse.

revue bibliographique

Les auteurs ou les éditeurs qui s'intéressent à la présentation de leurs livres dans la Revue Hellénique de Criminologie sont priés de les envoyer en trois (3) exemplaires à l'adresse suivante:

Section de Criminologie, Ecole des Sciences Politiques «Panteios»
Avenue Syngrou 136, 17671 Athènes, Grèce

REVUE HELLENIQUE DE CRIMINOLOGIE

ABONNEMENT

un an (2 numeros)

	Europe	Hors d' Europe
individus	US\$ 15—	US\$ 20—
institutions	US\$ 40—	US\$ 50—
étudiants	US\$ 10—	US\$ 15—

nom et prénom:

position/titre:

adresse:

Section de Criminologie, Ecole des Sciences Politiques «Panteios»
Avenue Syngrou 136, GR-17671 Athènes, Grèce

Éditorial

Au terme de dix ans d'activité de la Société hellénique de Criminologie, nous avons le plaisir de présenter le premier numéro de sa publication, la «Revue hellénique de Criminologie».

L'idée initiale de la fondation de la Société hellénique de Criminologie a germé lors du Symposium International de Criminologie que nous avons organisé en 1976 à l'École des Sciences Politiques «Panteios» à l'occasion du Centenaire de la publication de l'œuvre de Lombroso «L'uomo delinquente». Le Symposium s'intitulait: «1876-1976. De l'homme criminel de Lombroso à nos jours».

Le contact personnel permanent – bien que limité en durée – ainsi que l'échange d'opinions avec un nombre restreint de criminologues éminents qui participèrent à ce colloque (M. Ancel, L. Radzinowicz, D. Szabo et J. Pinatel, qui était alors Président de la Société Internationale de Criminologie) m'ont persuadée que la criminologie grecque ne devait pas rester en dehors du champ international.

Dès cette époque des efforts ont été entamés et en 1978 est née la Société hellénique de Criminologie en tant que Section de la Société Internationale de Criminologie qui siège à Paris.

La composition des Conseils d'Administration initial et successifs et les qualités des membres fondateurs sont indicatives de deux principes fondamentaux:

Le principe de l'approche pluridisciplinaire, qui implique la nécessité de coopération de plusieurs branches scientifiques à l'étude du phénomène criminel (criminologie, droit pénal, sociologie, psychologie, etc.); le principe de la diversité qui implique la libre expression de toutes les tendances et théories relatives au phénomène criminel qui sont proposées aujourd'hui et sont confrontées entre elles. Ces deux principes ont été observés durant ces dix dernières années et constitueront, évidemment, les lignes directrices de notre Revue.

Depuis sa fondation, la Société hellénique de Criminologie ne cesse de développer ses activités, ainsi qu'on peut le constater dans un autre article de ce numéro où sont énumérées les principales manifestations organisées au cours de ces dix années d'existence, parmi lesquelles un nombre important présentent un intérêt tout particulier.

Nous aimerions souligner particulièrement l'augmentation considérable du nombre de nos membres et plus spécifiquement de jeunes licenciés qui se spécialisent en Criminologie et montrent un vif intérêt pour la problématique de notre discipline, dont l'importance n'est

pas encore suffisamment bien comprise dans notre pays.

Cette problématique suscite aujourd' hui plus qu' autrefois l' intérêt scientifique au niveau international. Plusieurs théories sont soutenues: de l' abolition complète de l' ensemble du système pénal jusqu' à la réapparition de l' école classique sous le couvert du néoclassicisme.

Parmi ces théories on constate plusieurs tendances, radicales, positivistes de défense sociale plus ou moins nuancées, dont certaines refusent toute sorte de combinaison entre elles et d' autres acceptent certains rapprochements. Cette intense activité théorique est significative, d' une part de la vivacité de notre discipline – seules les eaux stagnantes restent immobiles! – et, d' autre part d' une époque de transition impliquant d' importants changements sociaux et culturels.

Plus spécifiquement, le phénomène criminel suscite aujourd' hui plus d' anxiété qu' autrefois tant au niveau international qu' au niveau grec. Sa phénoménologie présente des changements vraiment inquiétants, tant à la forme de la criminalité qu' à l' extension du cercle des victimes potentielles, changements qui sont en tout cas amplifiés par les médias et, très souvent, mal interprétés.

Ces phénomènes susmentionnés qu' on constate aussi bien sur le champ théorique que la réalité sociale constituent la difficulté majeure pour la planification d' une politique criminelle plus raisonnable et plus efficace et, généralement, d' une réaction sociale plus appropriée face au phénomène criminel. Pour la réalisation d' un tel but, il paraît nécessaire de mettre en lumière les multiples problèmes y relatifs, si possible en tenant compte de la réalité sociale, économique et culturelle de chaque pays.

Ce sera un des buts principaux de notre Revue et pour y parvenir nous publierons les textes de rapports et interventions présentés lors de tables rondes et de débats publics des conférences et séminaires organisés par notre société, des études grecques et étrangères, ferons une présentation aussi complète que possible de livres et, en même temps donnerons une information critique sur les solutions législatives ou judiciaires concernant des points importants de la problématique criminologique.

La «Revue hellénique de Criminologie» qui sera publiée deux fois par an présentera aussi des informations sur l' activité scientifique à l' étranger et en Grèce.

Nous espérons et nous souhaitons que cet effort – qui constitue néanmoins un complément important de l' oeuvre de notre société

réalisée jusqu' à présent – sera une contribution positive à la compréhension plus approfondie du phénomène criminel dans notre pays, avec toutes les conséquences bénéfiques.

Prof. A. Yotopoulos – Marangopoulos

Présidente de la Société hellénique de Criminologie.

(Traduit en français par Georges Nikolopoulos)

RÉSUMÉS

GUY HOUCHON

Professeur de Criminologie, Université Catholique de Louvain

L' étude de la victime et le progrès scientifique en criminologie

L' intérêt d' une approche sociologique de la problématique victimelle découle de l' inégalité des probabilités d' être victime. Ce constat statistique doit cependant être complété par l' examen des rôles affectés à la victime dans les paradigmes criminologiques: la victime oubliée, la victime coupable, la vulnérabilité criminelle, la victime nouvelle constituait une trajectoire qui conduit à réfléchir à l' évolution de la criminologie et à proposer certaines conclusions relatives (a) à la recherche de «reliance sociale en évidence dans le comportement de divers types de victime, et (b) à la décentration de l' objet criminologique. On mettra en évidence divers lieux de l' interactionnel et du processuel où se produiraient diverses manoeuvres sociales de victimisation et de criminalisation.

AGLAIA TSITSOURA

Chef, Division de problèmes criminels, Conseil de l' Europe (Strasbourg)

La participation du public à la politique criminelle*

Après une brève analyse du concept de l' opinion publique et des sources d' information du public dans le domaine de la criminalité et de la justice pénale, l' article s' occupe de modes de participation du public au tracement et l' application de politique criminelle.

La participation du public au tracement de la politique criminelle peut s' effectuer indirectement à travers la représentation du public au Parlement et directement à travers la réaction du public à la publication de projets des lois, aux référendums, aux congrès et aux rencontres des commissions spécialisées.

* Traduit en français par Christine Zarafonitou.

La participation du public à l'application de la politique criminelle peut adopter des formes variées: mesures à assurer la prévention des crimes, information des autorités concernant les crimes commis, assistance aux victimes, travail volontaire d'ordre sociale pour les probationners ou les relaxés etc.

L'article conclut en insistant sur la nécessité d'offrir au public des données précises et objectives en ce qui concerne le crime et la justice pénale. Une information de telle sorte permettra au public de participer efficacement à la politique criminelle.

DIMITRI KALOGEROPOULOS

Directeur de Recherche, Centre National de Recherche Scientifique (Paris)

La question criminelle au point de rencontre de la sociologie du droit, de la sociologie de la criminalité et de la criminologie.

(La question criminelle sous le double prisme de l'Idée de Justice et de la Division du Travail Social).

Il s'agit, par rapport aux dites Disciplines, d'examiner diachroniquement sous l'angle de vue de l'*Idée de Justice* quelle est celle qui est produite par la gestion de la Question Criminelle.

Quatre sont les points d'appui retenus pour un examen diachronique de cette gestion: a) le lien entre culpabilité et peine; b) l'organisation du champ de l'élément légal de l'infraction; c) l'organisation de l'exécution de la peine et des mesures d'accompagnement; d) le système de communication institué via cela par les diverses Ecoles en ce qui concerne l'image de l'Homme, les valeurs pénalement protégées et le traitement des délinquants.

Selon une représentation de cloche de GAUSS, la majeure partie de la population délinquante n'a pas plus de problèmes psychologiques que le reste de la population générale. La récidive qui se produit en son sein n'est pas étrangère à une organisation défectueuse de la post-cure, et à une organisation anémique de la division du travail social au sens de DURKHEIM – Il s'agit d'exploiter l'occasion de la première arrestation fondée, pour procéder à un examen social ergonomiquement orienté, du délinquant, et sous l'angle de vue des

besoins du marché du travail, aux fins qu' il puisse trouver un statut et un rôle dans la division du travail social. C' est une approche interinstitutionnelle de la division du travail entre institutions (C.W. MILLS) – la Justice comprise – qui fournira l' organigramme du dispositif dans lequel s' organisera l' examen obligé qui à la fois fournit un substrat symbolique à la communication relative à la prévention générale et à la prévention spéciale, et sémiotiquement une hiérarchie des priorités de la gestion d' une Question relevant prioritairement d' une approche sociologique.

MIREILLE DELMAS-MARTY

Professeur en Criminologie, Université de Paris-Sud

Politique criminelle et système européen de la protection des Droits de l' Homme

Confronté aux pratiques nationales de politique criminelle, le système européen de protection des Droits de l' Homme paraît fonctionner selon un double processus:

(a) comme un instrument de protection imposant le maintien des pratiques nationales de politique criminelle dans un modèle libéral ou démocratique via le renforcement de la protection en droit pénal et l' extension de la protection en matière pénale, et

(b) comme un instrument de légitimation permettant des glissements vers des modèles plus autoritaires via les exceptions ou restrictions de certains des droits énoncés par la Convention Européenne.

Les deux processus semblent à première vue contradictoires. Mais la contradiction s' éclaire au rappel de quelques exemples concrets.

L' ACTIVITE DE LA SOCIETE HELLENIQUE DE CRIMINOLOGIE DANS LA DECENNIE 1979-1988

Compilé par Constantin Mavroeidis*

La Société Hellénique de Criminologie, dans son effort continu à promouvoir la Criminologie en Grèce, a organisé, depuis sa fondation, une série de conférences, tables rondes et séminaires, avec la participation obligeante de criminologues et d' autres spécialistes, grecs et étrangers.

Les manifestations principales sont les suivantes:

22 mai 1979 Conférence du prof. de Criminologie Denis Szabo intitulée: **«Les théories criminologiques en conflit»**

7 décembre 1979 Table ronde sur **«La peine de mort»**, organisée en coopération avec la section hellénique d' Amnesty International et la Fondation pour les Droits de l' Homme. Rapporteurs: G.-A. Mangakis, (prof. de Droit Pénal), N. Androulakis, (prof. de Droit Penal), A. Yotopoulos-Marangopoulos (prof. de Criminologie), S. Agouridis (prof. de Théologie) et D. Spinellis (prof. de Droit Pénal).

11 février 1980 Conférence du prof. de Droit Pénal Pierre Papadatos intitulée: **«L' agressivité, la violence et la destructivité dans la vie sociale»**.

2 mai 1980 Conférence du prof. de Criminologie Denis Szabo intitulée: **«Victimologie et criminologie. Tendances et applications»**.

29 mai 1980 Conférence du prof. de Criminologie Elie Daskalakis intitulée: **«Réflexions sur la dangerosité du criminel»**

4 mars 1981 Première table ronde sur **«La drogue»** Rapporteurs: A. Koutselinis, (prof. de Médecine), C. Stefanis (prof. de Psychiatrie), D. Trichopoulos (prof. d' Epidémiologie), D. Tsaoussis (prof. de Sociologie) et F. Tsalikoglou (prof. de Psychologie et Criminologie).

* Traduit en français par Iro Daskalaki.

11 mars 1981 Deuxième table ronde sur **«La drogue»**

Rapporteurs: P. Papadatos (prof. de Droit Pénal), P. Ravidis (prof. de Médecine), E. Daskalakis (prof. de Criminologie), E. Michalodimitrakis (prof. de Médecine) et A. Koukoutsaki (maître de conférences/Criminologie).

16 avril 1981 Conférence du prof. de Sociologie Paul Friday intitulée:
«Le rôle du système d' éducation dans la prévention de la délinquance juvénile».

1 avril 1982 Première table ronde sur **«La prison: Description et fonction»** Rapporteurs: N. Papadogoulas (directeur de prison), S. Spyroglou (psychiatre pénitentiaire), P. Tsilimingaki (ass. sociale de prison) et T. Karzis (écrivain).

2 avril 1982 Deuxième table ronde sur **«La prison: Evaluation et propositions»** Rapporteurs: E. Daskalakis (prof. de Criminologie), L. Kotsalis (prof. de Droit Pénal), J. Panoussis (prof. de Criminologie), et F. Tsalikoglou (prof. de Psychologie et Criminologie) et A. Koukoutsaki (maître de conférences/Criminologie).

10 & 11 mai 1982 Colloque sur, **«La phénoménologie et étiologie de la délinquance juvénile»** Rapporteurs: E. Daskalakis (prof. de Criminologie), D. Tsaoussis (prof. de Sociologie), M. Haritou-Fatourou (prof. de Psychologie), C. Spinelli (prof. de Criminologie), A. Trojanou (Dr. en Droit) et I. Fereti (criminologue).

14 mars 1983 Première table ronde sur **«Mass-médias et criminalité»** Rapporteurs: G. Vlachos (académicien), E. Daskalakis (prof. de Criminologie), C. Beis (prof. de Droit Civil – président de la Radio-Télévision Hellénique), C. Navridis (prof. de Psychologie), C. Kalligas (journaliste), C. Poumpoura (psychologue) et T. Sérassis (criminologue).

11 avril 1983 Conférence et table ronde intitulée: **«Hooliganisme: approche criminologique»** Rapporteur principal: le prof. de Criminologie Eugène Trivizas, Rapporteurs: K. Koulouris (directeur général de l' athlétisme), P. Kommatas (avocat) et S. Messimeris (psychiatre).

16 mai 1983 Deuxième table ronde sur **«Mass-médias et criminalité»** Rapporteurs: G. Vlachos (académicien), E. Daskalakis (prof. de Criminologie), C. Béis (prof. de Droit Civil – président de la Radio–Television Hellénique), C. Navridis (prof. de Psychologie), C. Kalligas (journaliste), C. Poumpoura (psychologue) et T. Sérassis (criminologue).

27 janvier 1984 Table ronde intitulée: **«Mesures de substitution aux peines privatives de liberté de courte durée»** Rapporteurs: St. Alexiadis (prof. de Criminologie), J. Gavrilis (procureur de la Rep.) et P. Bitsaxis (avocat).

2 mai 1985 Conférence du prof. de Criminologie József Vigh intitulée: **«La criminalité et sa prévention en Hongrie»**

14 & 16 octobre 1985 Organisation d' une série de conférences et discussions publiques, en coopération avec le Club Culturel de Pendéli. Rapporteurs: prof. A. Yotopoulos-Marangopoulos (**«Les recherches sur l' étiologie du crime»**), prof. E. Daskalakis (**«La réaction sociale au crime»**), prof. J. Farsédakis (**«Réflexions sur la délinquance juvénile»**) et prof. C. Spinelli (**«La prévention du crime»**).

1 novembre 1985 Table ronde, à l' occasion du 40ème anniversaire de l' Organisation des Nations Unies, sur **«La contribution de l' O.N.U. à la lutte contre la criminalité»** Rapporteurs: St. Alexiadis (prof. de Criminologie), D. Spinellis (prof. de Droit Pénal), E. Daskalakis (prof. de Criminologie) et C. Spinelli (prof. de Criminologie).

28 mars 1986 Conférence de Mme Aglaia Tsitsoura (chef de la Division des problèmes criminels du Conseil de l' Europe) intitulée: **«Le Conseil de l' Europe et les victimes des crimes»**.

29 mai 1986 Conférence du prof. de Criminologie Denis Szabo intitulée: **«L' inné et l' acquis: La régénération du sujet et ses implications criminologiques»**.

29 avril 1987 Conférence du prof. de Criminologie Denis Szabo intitulée: **«Nature humaine et Droits de l' Homme: Quelques aspects criminologiques»**, (en coopération avec la Fondation pour les Droits de l' Homme).

10 juin 1987 Débat entre les membres de la Société sur **«Le règlement législatif du problème de la drogue»** Rapporteur: L. Karambelas (procureur général).

17 juin 1987 Table ronde sur **«Violence et psychiatrie dans la société contemporaine»** Rapporteurs: F. Tsalikoglou (prof. de Psychologie et Criminologie) et J. Tsengos (psychiatre).

17 décembre 1987 Débat entre les membres de la Société sur **«Le projet d' amendement du Code Pénitentiaire»*** Rapporteurs: P. Kakkalis (conseiller à la Cour d' Appel), A. Chaidou (maître de conférences/Criminologie), T. Sérassis (criminologue) et D. Evangelatos (avocat).

15 janvier 1988 Première table ronde sur **«Le projet d' amendement du Code Pénitentiaire»***, organisée en coopération avec la Société Hellenique de Droit Pénal. Rapporteurs: St. Alexiadis (prof. de Criminologie), Ch. Bakas (prof. de Droit Pénal), Th. Lafazanos (conseiller à la Cour d' Appel) et D. Evangelatos (avocat).

12 février 1988 Deuxième table ronde sur **«Le projet d' amendement du Code Pénitentiaire»**, organisée en coopération avec la Société Hellénique de Droit Pénal. Rapporteurs: St. Alexiadis (prof. de Criminologie), Ch. Bakas (prof. de Droit Penal), Th. Lafazanos (conseiller à la Cour d' Appel) et D. Evangelatos (avocat).
*Les rapports ont été publiés dans un volume spécial.

25 février 1988 Conférence du de Criminologie Guy Houchon intitulée: **«La victime comme facteur de progrès en criminologie»**.

* Les rapports ont été publiés dans un volume spécial.

30 mars 1988 Conférence de Mme Aglaia Tsitsoura (chef de la division de problèmes criminels du Conseil de l' Europe) intitulée: **«La participation du public à la politique criminelle»**.

5 mai 1988 Conférence du prof. Dimitri Kalogéropoulos (directeur de recherche au C.N.R.S.) intitulée: **«Le problème criminel: Approches théoriques et conséquences pratiques»**.

16 mai 1988 Table ronde intitulée **«Terrorisme: Quelques aspects criminologiques et psychanalytiques** Rapporteurs: T. Sérassis (criminologue) et M. Méléagrou (psychanalyste).

19 mai 1988 Conférence de Mme (prof. de Droit Pénal et de Criminologie) Mireille Delmas-Marty intitulée: **La politique criminelle et les Droits de l' Homme en Europe**, en coopération avec la Fondation pour les Droits de l' Homme).